



COMMUNE DE SUNDHOUSE

DECISION DU MAIRE

N°01/2023

Nature : commande publique

Marché 2023/1 : Aménagement d'un espace ludique et sportif à l'arrière de la salle polyvalente à Sundhouse

Abandon de procédure : déclaration sans suite de la consultation du lot 1

Le Maire de la Commune de Sundhouse,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,
- Vu** le Code la Commande Publique et notamment les articles R2185-1 et 2,
- Vu** la délibération du 23.06.2020 n°4K, du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique,
- Vu** la consultation effectuée en vue de l'aménagement d'un espace ludique et sportif à l'arrière de la salle polyvalente à Sundhouse,

Considérant qu'à l'issue de la période de consultation, 2 offres ont été réceptionnées pour le lot 1,

Considérant qu'au vu du rapport d'analyse, les deux offres réceptionnées pour le lot 1 excèdent les crédits budgétaires alloués et estimés avant la consultation et qu'il y a lieu d'apporter des modifications techniques au dossier.

DÉCIDE

Article 1 : de déclarer sans suite la consultation du lot 1 pour des motifs techniques et économiques.

Article 2 : de relancer la consultation du lot 1 en précisant les besoins techniques de l'opération.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Sundhouse, le 1^{er} août 2023.

Le Maire
Mathieu KLOTZ

par délégation



Accusé de réception en préfecture
067-216704866-20230801-DEC-01-2023-AR
Date de télétransmission : 04/08/2023
Date de réception préfecture : 04/08/2023